

Département fédéral des finances (DFF)
Madame la Conseillère fédérale
Karin Keller-Sutter
Bundesgasse 3
3003 Berne

Lausanne, le 5 juin 2023

Consultation relative à la modification de l'ordonnance sur l'imposition des véhicules automobiles

Madame la Conseillère fédérale,

Nous nous permettons de vous faire part de notre réponse à la consultation mentionnée en rubrique.

En premier lieu, nous tenons à préciser que nous comprenons les observations faites par le Conseil fédéral dans son rapport explicatif. Une subvention n'a pas pour vocation à être permanente et la forte progression des immatriculations de véhicules électriques exonérés d'impôt pèse sur les recettes fiscales de la Confédération. Toutefois, les observations actuelles démontrent qu'il paraît prématuré de mettre fin à cette exonération fiscale de 4%, comme prévu dans ce projet.

Tout d'abord, l'aspect incitatif que représente une telle subvention est encore nécessaire au vu de la composition du parc automobile actuel. Si l'on ne peut que se réjouir de la progression importante des ventes de véhicules électriques, ces derniers ne représentent à l'heure actuelle que 2,3% des 4,7 millions de véhicules de tourisme immatriculés en Suisse¹. A titre de comparaison, une voiture sur cinq du parc automobile norvégien est électrique, une proportion qui est d'ailleurs passée de 10 à 20% en 3 ans seulement. Signe qu'une réelle politique incitative peut rapidement porter ses fruits.

De plus, la notion de prix joue un rôle important, ce qui est d'ailleurs la base sur laquelle le Conseil fédéral s'est appuyé en instaurant cette subvention. Ainsi, en cas de suppression de cette dernière, et quand bien même les importateurs ne répercuteraient pas l'entier de l'impôt sur le prix de vente, il s'ensuivrait indubitablement une hausse du prix de vente des véhicules électriques. Il est également important de tenir compte du coût d'utilisation d'un véhicule, une réflexion qui entre en ligne de compte au moment de l'achat. Dans un contexte où les prix de l'électricité ont atteint des niveaux très élevés l'an dernier et restent volatils, un renchérissement du prix des véhicules électriques ne ferait que diminuer leur attrait, alors qu'en parallèle, la consommation d'essence toujours plus faible des véhicules à moteur thermique rend ce type de modèle plus attractif. Il faut donc veiller à garder une certaine logique dans la promotion d'un parc automobile plus électrifié. Bien entendu, cela passe par un développement des infrastructures et une augmentation de la production d'électricité verte afin que les objectifs de décarbonation soient atteints, conformément aux ambitions du Conseil fédéral.

¹ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/mobilite-transport/infrastructures-transport-vehicules/vehicules/vehicules-routiers-parc-taux-motorisation.html>

Conclusion

Dès lors, sur la base de ces considérations, la CVCI propose de repousser l'entrée en vigueur de la suppression de l'exonération fiscale des véhicules électriques. Le bien-fondé de cette subvention reste d'actualité et il paraît prématuré d'y mettre un terme alors que les objectifs en termes d'électrification du parc automobile sont loin d'être atteints.

Tout en vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère fédérale, nos salutations distinguées.

Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie



Romaine Nidegger
Responsable politique



Patrick Zurn
Responsable économique